



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 04/AAONO/ C.TOK/CIPM-BEC/2023

DU 06/02/2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSI DE MOKIO DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DÉPARTEMENT DU MAYO-SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD :

FINANCEMENT: BIP-MINSANTE, EXERCICE 2023.

IMPUTATION :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la commune de Tokombéré, Maître d'Ouvrage lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSI DE MOKIO DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DÉPARTEMENT DU MAYO-SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les tâches suivantes :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond;
- La menuiserie métallique;
- L'électricité ;
- La peinture;
- Les voiries et réseaux divers.
- Équipements,
- etc

3. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

4. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en lots .

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE, Exercice : 2023, pour un coût estimatif de : Vingt Millions (20 000 000) de Francs CFA.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 400 000 (Quatre cent mille) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Tokombéré.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Tokombéré, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de trente Mille Francs (30.000) francs CFA à la Recette Municipal de Tokombéré.

10. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Tokombéré, Cellule d'Appui au lancement des Appel d'offres, au plus tard le 27/02/2023 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 04 /AONO/ C.TOK/CIPM-TBEC/2023

DU 27/02/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSI DE MOKIO DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DÉPARTEMENT DU MAYO-SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD .

FINANCEMENT : BIP-MINSANTE, EXERCICE 2023

IMPUTATION :

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de deux (02) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 27/02/2023 à 13 heures précises dans la salle des actes de la Commune de Tokombéré, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

15. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en deux (02) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

16. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

16.1- Critères éliminatoires

16.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée.

16.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Avoir présenté le même chef de chantier pour les projets concernés ;
- d) N'avoir pas abandonné un chantier à cours des trois dernières années ;
- f) Non satisfaction, au moins, à vingt-six (26) critères essentiels sur trente-six (36).

16.1.3 : Offre financière

- a) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- b) Absence d'un sous-détail de prix ;
- c) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

16.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 36 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 03 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 10 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 07 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 03 critères.

17. Attribution du Marché

Le Maire de la commune de Tokombéré, Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte, aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres. Un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou

de deux lots au maximum.

18. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Tokombéré.

Ampliations :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-SAVA (pour information)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMS/SPM (pour archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

Tokombéré, le 06 février 2023

Le Maire de la Commune de Tokombéré,
(Autorité contractante)

